COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 6 août 2014 **T-PVS/PA (2014) 4**
[pa04f_2014.doc]

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

GROUPE D'EXPERTS SUR LES ZONES PROTEGEES ET RESEAUX ECOLOGIQUES

FICHES D'INFORMATION SUR QUATRE NOUVEAUX HABITATS PROPOSES PAR LA SUISSE POUR ETRE AJOUTES A LA RESOLUTION NO.4 (1996)

Document établi par la
Direction de la gouvernance démocratique

This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

Table des matières

Water fringing reedbeds and other tall helophytes other than canes ..... - 3 -

Alnus swamp woods ..... - 11 -

Inner-Alpine Ononis Steppe Forests ..... - 18 -

Alpine Spring heath Pinus sylvestris forests ..... - 26 -

DATE: 30.06.2014……
Soumise par: Suisse.....(pays)

Fiche d'information sur des espèces ou habitats à inclure dans:

☐ **l'Annexe I:** espèces de flore strictement protégées

☐ **l'Annexe II**: espèces de faune strictement protégées

☐ **l'Annexe III**: espèces de faune protégées

et la

☐ **Résolution (1998) 6**: espèces nécessitant des mesures spécifiques de conservation de l'habitat

ou la

☒ **Résolution (1996)** 4: habitats naturels menacés nécessitant des mesures de conservation spécifiques

Proposition d'espèce

Nom latin (y compris l'auteur + l'année):
..... ……
Synonymes latins:.....

Source du nom scientifique: .....

Nom vernaculaire:
Nom anglais: .....
Nom français: .....
autres: (préciser la langue): .....

Classement systématique:
Phylum: .....
Classe: .....
Ordre: .....
Famille:.....

Proposition d'habitat

Code EUNIS de l'habitat: **C3.2** .....

Titre de l'habitat:Water fringing reedbeds and other tall helophytes other than canes

Définition de l'habitat (uniquement si une nouvelle subdivision dans la classification EUNIS est suggérée):…….

Proposition d'amendement des Rés. 6 ou 4: complément d'information nécessaire							
Nom des région(s) biogéographique(s) où existe l'espèce ou l'habitat (veuillez marquer d'un "x")							
☒	**Alpine**	☐	**Anatolienne**	☐	**Arctique**	☒	**Atlantique**
☒	**Mer Noire**	☒	**Boréale**	☒	**Continentale**	☐	**Macaronésienne**
☒	**Méditerranée**	☒	**Pannonienne**	☒	**Steppique**		

L'espèce ou l'habitat est-il présent sur le territoire de l'UE-27: ☒ Oui ☐ Non
Région marine: (si une carte des régions marines est adoptée par le Comité Permanent):

Autres conventions, instruments et accords internationaux:
(Indiquer par "x" s'il est mentionné)

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn):

Annexe I ☐
Annexe II ☐

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES):

Annexe 1 ☐
Annexe 2 ☐

Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)

Ref. 2008-6 partie 1 ☐
Ref. 2008-6 partie 2 ☐

Directive 92/43/CEE du Conseil sur la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages

Annexe I ☐
Annexe II ☐
Annexe IV ☐
Annexe V ☐

Directive 79/409/CEE du Conseil (telle qu'amendée) concernant la conservation des oiseaux sauvages

Annexe I ☐
Annexe II ☐

Annexe III ☐

Autres: (Convention de Barcelone, livres rouges de l'UICN, etc. ……)

Brève description / Caractéristiques distinctives

Intérêt pour l'Europe
Veuillez marquer d'un "X" à quel critère correspond l'espèce ou l'habitat proposé (interprété à partir de la ligne directrice 1 de la Recommandation 56 (1997) de la Convention de Berne, et repris dans les alinéas de l'article 1 g de la Directive Habitats)

☐ *En danger*, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental

☒ *Vulnérables*, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des causes de la menace

☐ *Rares*, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie

☐ *Endémiques* et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation

Observations:
Comme l'indique la Recommandation 56 (1997), prendre en compte la catégorie de menace, la vulnérabilité de l'espèce aux modifications de son habitat, ses liens spécifiques avec un habitat menacé, les tendances et les fluctuations de ses effectifs et sa vulnérabilité face à une éventuelle utilisation non durable. Prendre en compte si l'espèce est en déclin dans le centre de son aire de répartition ou si elle est seulement menacée à la périphérie de cette aire.

Uniquement pour les espèces: rôle écologique (tel que le décrit la Recommandation 56 (1997): prendre en compte le rôle écologique de l'espèce, comme son rôle ou sa place dans la chaîne trophique (par exemple, rapaces, espèces insectivores comme les chauves-souris), son rôle structurel dans des écosystèmes (par exemple, formations coralligènes, tourbières) ou le fait que des espèces en danger d'extinction ou des écosystèmes menacés en dépendent fortement (par exemple, les phanérogames marins comme *Posidonia oceanica*) ou risquent d'être atteints par leur exploitation (par exemple, le mollusque *Lithophaga lithophaga*).

Répartition géographique

En complément, fournir une carte de la répartition de l'espèce ou de l'habitat (au format SIG de préférence), en indiquant l'échelle et la projection.

- dans le pays: Projection : Swiss national system ; échelle : 1 :250’000

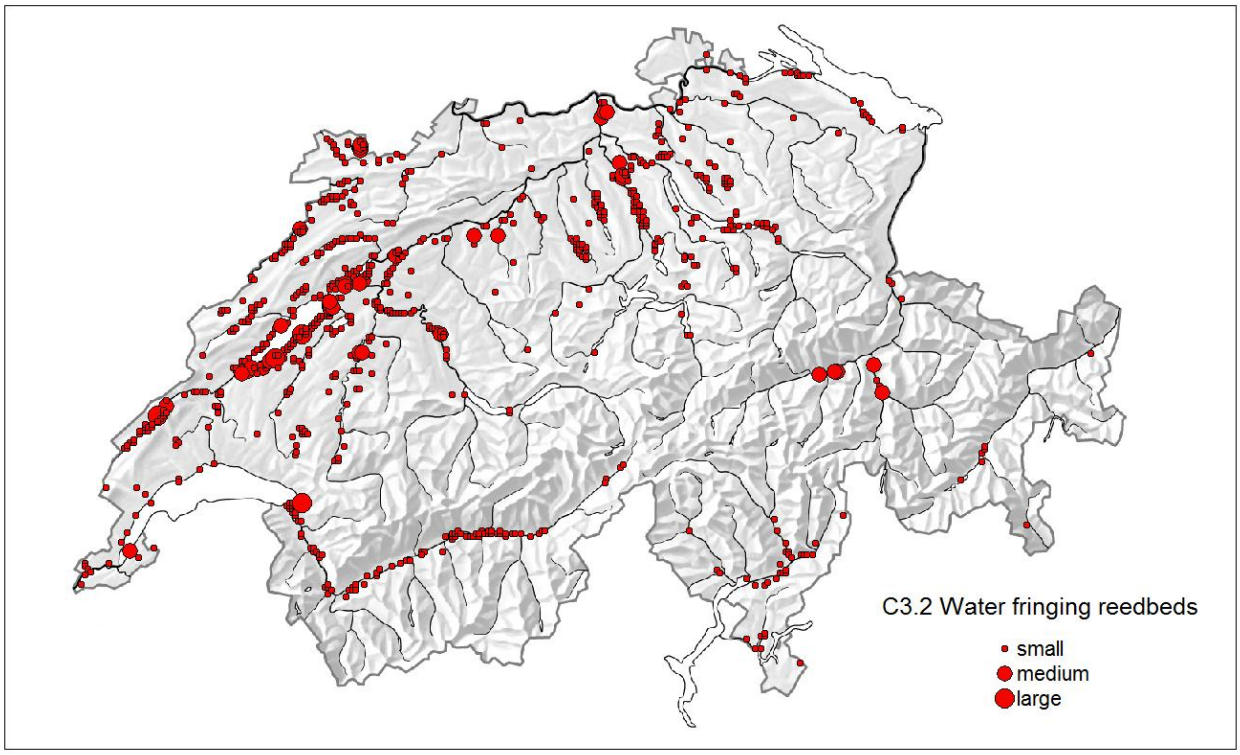

- dans la région paneuropéenne: projection WGS84 ; échelle 1 :10'000’000

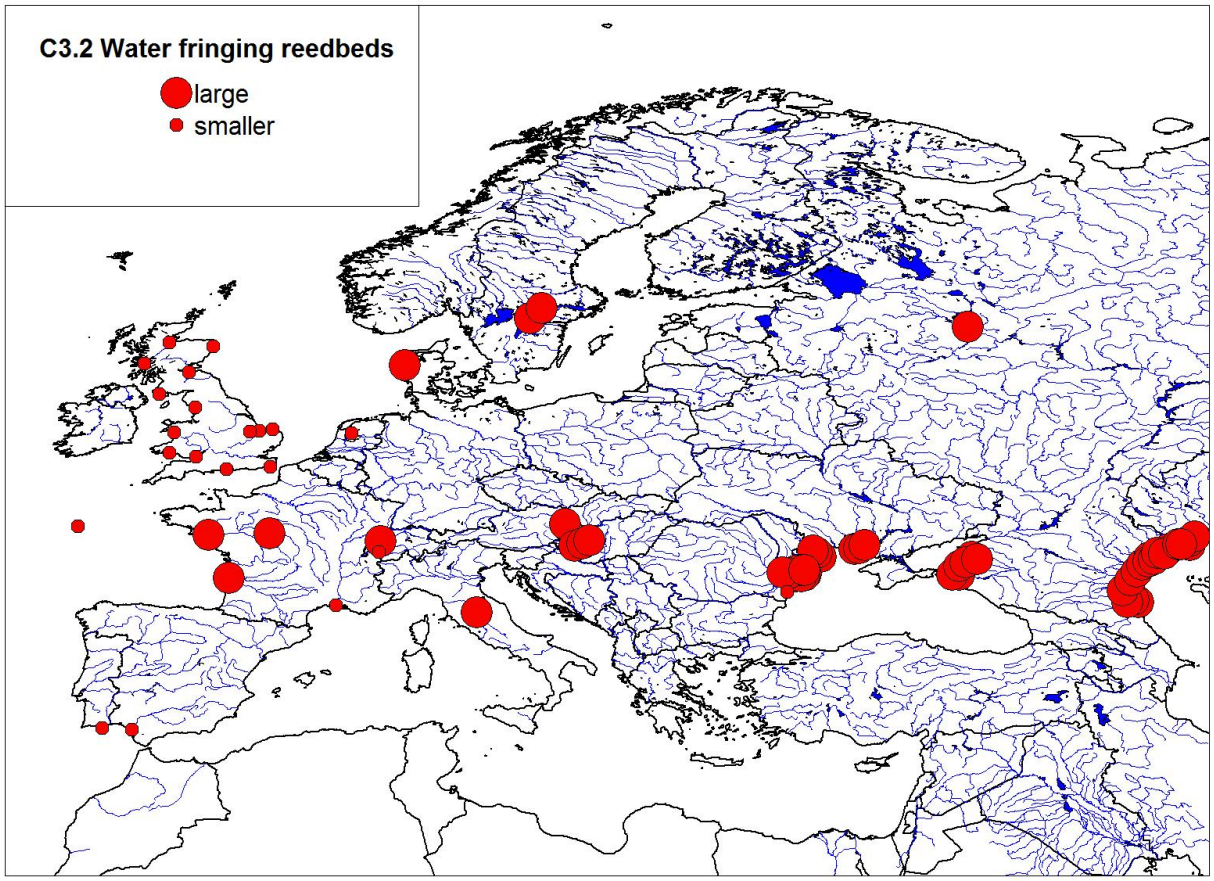

- dans d'autres parties du monde: Indications de la présence de l'habitat en Amérique du Nord (Long Island NY, etc.) et en Asie (Tadjikistan, Pakistan, etc.). Aucune carte disponible.

Observations complémentaires sur la répartition géographique:
(ex: sous-types connus, variétés régionales, *loci typici*)

Cet habitat correspond aux alliances phytosociologiques du Phragmition, du Phalaridion et de l'Oenanthion aquaticae.

Variantes halophiles sur le littoral maritime. Le statut phytosociologique exact des formes présentes en Asie et en Amérique du Nord reste à préciser

Taille et tendance estimées de la population (ligne directrice 1 de la Rec. 56 (1997)):
(indiquer la situation dans le(s) pays et, dans la mesure du possible, en Europe et dans le monde)
(suivant les directives de l'AEE sur la communication de données sur la population)

Taille estimée en Suisse : 15 km2

Taille estimée en Europe : environ 10'000 km2 (Poulin 2013)

Motif du déclin ou menaces: Habitat sensible à l'eutrophisation des eaux, à l'artificialisation des rives et à la régulation du niveau des lacs, ainsi qu'au perturbation mécaniques liées à la navigation. En Suisse, le recoupement de diverses données historiques suggère que plus de 80% les roselières lacustres ont disparu depuis 1750. Le déclin au cours des 50 dernières années est estimé à plus de 30 % (Bergamini 2013). On constate toutefois une stabilisation de la situation depuis une dizaine d'années.

Statut de conservation: (dans le pays, dans la région, au niveau paneuropéen, etc. …)

Suisse : EN (en danger) selon la liste rouge des habitats menacés de Suisse, en application des critères définis par l'UICN (Keith & al. 2013). Critère déterminant : A3 (déclin depuis 1750). Cet habitat est inscrit à l'annexe 1 de l'ordonnance fédérale sur la protection de la nature (milieux naturels dignes de protection

Europe : VU. Critères déterminants : A12, A3, D1 (Poulin 2013)

Références / littérature / publications importantes:
(notamment celles pertinentes pour la taxinomie, le statut de conservation et la répartition géographique)

Bergamini A. (2013) Marais. In : Delarze R., Bergamini A., Eggenberg S., Guntern J., Hofer G., Sager L., Steiger P., Stucki P. 2013: Liste des habitats prioritaires au niveau national et Liste rouge des habitats de Suisse. Rapport expertise sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne: 101 p. plus annexes (p. 102–340).

Delarze R. & Gonseth Y. (2008) Guide des milieux naturels de Suisse. 2e éd. Rossolis. Bussigny. 424 p.

Grechushkina, N.A., A.N. Sorokin and V.B. Golub. (2011). The plant communities with domination of Phragmites australis and Bolboschoenus glaucus in the territory of Russian coast of the Azov Sea. Nauchnyje Soobschchestva, 20(2): 105-115

Keith DA, Rodriguez JP, Rodriguez-Clark KM, Nicholson E, Aapala K, et al. (2013) Scientific Foundations for an IUCN Red List of Ecosystems. PLoS ONE 8(5): e62111. doi: 10.1371 / journal. pone.0062111

Koch, W. (1926). Die Vegetationseinheiten der Linthebene unter Berücksichtigung der Verhältnisse in der Nordostschweiz. – Jahrb. St. Gallischen Naturwiss. Ges. 61(1925): 1–144.

Lang, G. (1990). Die Vegetation des westlichen Bodenseegebietes. – Pflanzensoziologie 17: 1–451.

Poulin B. 2013) European reedbeds. In: Scientific Foundations for an IUCN Red List of Ecosystems. Supplementary material. PlosOne 8(5):66-74.

Wendelberger, G. (1959). Die Vegetation des Neusiedlersee-Gebietes. – Sitzungsberichte. Österreichische Akademie der Wissenschaften, Mathemathisch-Naturwissenschaftliche Klasse. Abteilung I, Biologische Wissenschaften und Erdwissenschaften 168: 305–314.

Observations complémentaires: (toute information complémentaire importante non mentionnée ci-dessus, utile pour évaluer la proposition)

Habitat à l'interface terre-eau remplissant des fonctions essentielles dans la régulation des cycles biogéochimiques et dans le cycle biologique de nombreux organismes aquatiques et amphibies : reproduction de poissons et de batraciens, nidification d'oiseaux d'eau (grèbe huppé, etc.).

Espèces de l'annexe II de la Convention de Berne étroitement liées à cet habitat : Bongios nain (Ixobrychus minutus), Butor étoilé (Botaurus stellaris), Héron pourpré (Ardea purpurea), Mésangs à moustaches (Panurus biarmicus).

Photo de l'espèce ou de l'habitat:

Lac de Bret VD. *Photo R.Delarze*

Les Grangettes VD *Photo R. Delarze*

Personne à contacter pour toute autre question relative à cette espèce ou à cet habitat:
(pour des propositions communes à plusieurs pays, veuillez ajouter des personnes à contacter pour chaque pays)

Nom: Pearson Sarah……..
Institution:Office fédéral de l'environnement (OFEV)
……
Adresse postale: 3003 Berne……...

Pays: Suisse…….. Téléphone: …….
Télécopie: …… E-mail: ……..

S'il n'est pas le contact, préciser l'auteur de la présente fiche:

Nom: Delarze Raymond

Institution: BEB sa Bureau d'études biologiques

Adresse postale: 6, Chemin des Artisans. CH-1860 Aigle

Pays: Suisse
Téléphone: 0041 24 4669150
Télécopie: 0041 24 4670075

E-mail: delarze.raymond@bluewin.ch

DATE: 30.06.2014.....
Soumise par: Suisse.....(pays)

Fiche d'information sur des espèces ou habitats à inclure dans:

☐ **l'Annexe I:** espèces de flore strictement protégées

☐ **l'Annexe II**: espèces de faune strictement protégées

☐ **l'Annexe III**: espèces de faune protégées

et la

☐ **Résolution (1998) 6**: espèces nécessitant des mesures spécifiques de conservation de l'habitat

ou la

☒ **Résolution (1996)** 4: habitats naturels menacés nécessitant des mesures de conservation spécifiques

Proposition d'espèce

Nom latin (y compris l'auteur + l'année):
..... ……
Synonymes latins:.....

Source du nom scientifique: .....

Nom vernaculaire:
Nom anglais: .....
Nom français: .....
autres: (préciser la langue): .....

Classement systématique:
Phylum: .....
Classe: .....
Ordre: .....
Famille:.....

Proposition d'habitat

Code EUNIS de l'habitat: **G1.4** .....

Titre de l'habitat:Alnus swamp woods

Définition de l'habitat (uniquement si une nouvelle subdivision dans la classification EUNIS est suggérée):…….

Proposition d'amendement des Rés. 6 ou 4: complément d'information nécessaire							
Nom des région(s) biogéographique(s) où existe l'espèce ou l'habitat (veuillez marquer d'un "x")							
☒	**Alpine**	☐	**Anatolienne**	☐	**Arctique**	☒	**Atlantique**
☐	**Mer Noire**	☒	**Boréale**	☒	**Continentale**	☐	**Macaronésienne**
☐	**Méditerranée**	☒	**Pannonienne**	☐	**Steppique**		

L'espèce ou l'habitat est-il présent sur le territoire de l'UE-27: ☒ Oui ☐ Non
Région marine: (si une carte des régions marines est adoptée par le Comité Permanent):

Autres conventions, instruments et accords internationaux:
(Indiquer par "x" s'il est mentionné)

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn):

Annexe I ☐
Annexe II ☐

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES):

Annexe 1 ☐
Annexe 2 ☐

Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)

Ref. 2008-6 partie 1 ☐
Ref. 2008-6 partie 2 ☐

Directive 92/43/CEE du Conseil sur la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages

Annexe I ☐
Annexe II ☐
Annexe IV ☐
Annexe V ☐

Directive 79/409/CEE du Conseil (telle qu'amendée) concernant la conservation des oiseaux sauvages

Annexe I ☐
Annexe II ☐

Annexe III ☐

Autres: (Convention de Barcelone, livres rouges de l'UICN, etc. ……)

Brève description / Caractéristiques distinctives

Intérêt pour l'Europe
Veuillez marquer d'un "X" à quel critère correspond l'espèce ou l'habitat proposé (interprété à partir de la ligne directrice 1 de la Recommandation 56 (1997) de la Convention de Berne, et repris dans les alinéas de l'article 1 g de la Directive Habitats)

☐ *En danger*, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental

☐ *Vulnérables*, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des causes de la menace

☒ *Rares*, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie

☐ *Endémiques* et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation

Observations:
Comme l'indique la Recommandation 56 (1997), prendre en compte la catégorie de menace, la vulnérabilité de l'espèce aux modifications de son habitat, ses liens spécifiques avec un habitat menacé, les tendances et les fluctuations de ses effectifs et sa vulnérabilité face à une éventuelle utilisation non durable. Prendre en compte si l'espèce est en déclin dans le centre de son aire de répartition ou si elle est seulement menacée à la périphérie de cette aire.

Uniquement pour les espèces: rôle écologique (tel que le décrit la Recommandation 56 (1997): prendre en compte le rôle écologique de l'espèce, comme son rôle ou sa place dans la chaîne trophique (par exemple, rapaces, espèces insectivores comme les chauves-souris), son rôle structurel dans des écosystèmes (par exemple, formations coralligènes, tourbières) ou le fait que des espèces en danger d'extinction ou des écosystèmes menacés en dépendent fortement (par exemple, les phanérogames marins comme *Posidonia oceanica*) ou risquent d'être atteints par leur exploitation (par exemple, le mollusque *Lithophaga lithophaga*).

Répartition géographique

En complément, fournir une carte de la répartition de l'espèce ou de l'habitat (au format SIG de préférence), en indiquant l'échelle et la projection.

- dans le pays:projection : Système de coordonnées national ; échelle : 1 :2’500’000

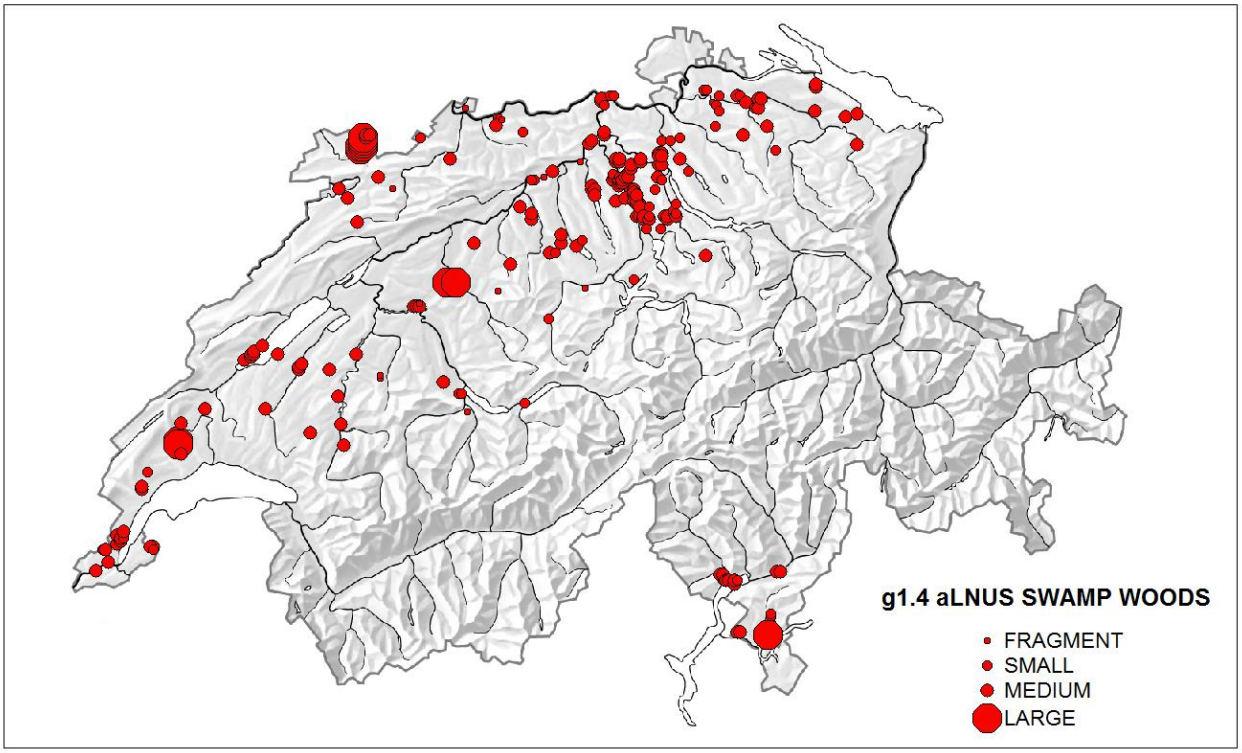

- dans la région paneuropéenne: projection WGS84 ; échelle 1 :25'000’000

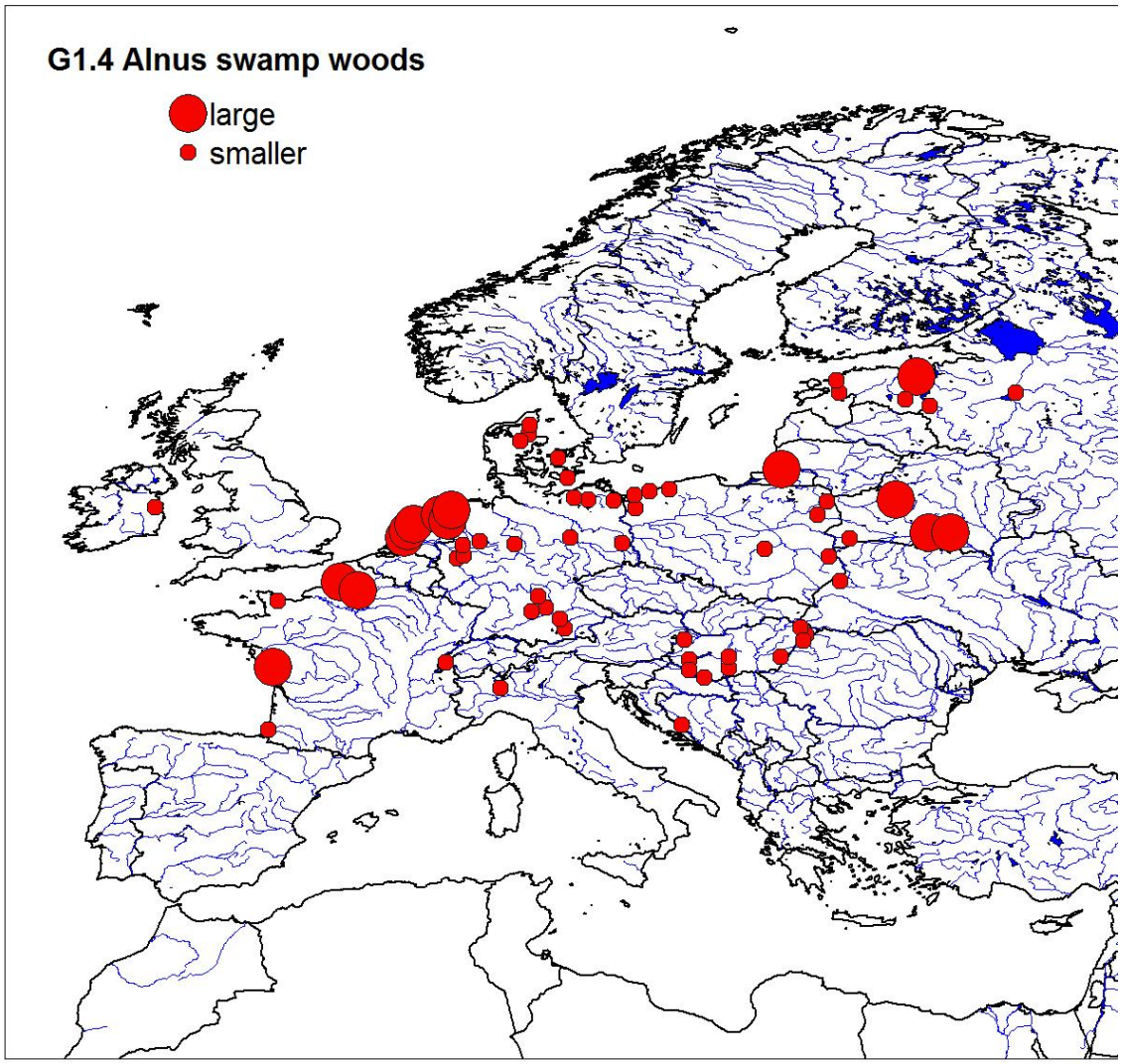

- dans d'autres parties du monde: **n'existe qu'en Europe**

Observations complémentaires sur la répartition géographique:
(ex: sous-types connus, variétés régionales, *loci typici*)

Cet habitat couvre de grandes étendues dans le nord de l'Europe où il n'est pas menacé. En revanche, il se réduit à de petites surfaces isolées en Europe moyenne et disparaît pratiquement en Europe méridionale.

Taille et tendance estimées de la population (ligne directrice 1 de la Rec. 56 (1997)):
(indiquer la situation dans le(s) pays et, dans la mesure du possible, en Europe et dans le monde)
(suivant les directives de l'AEE sur la communication de données sur la population)

Suisse : 3 km2, soit 0,07% du territoire national

Europe : 33'000 km2 (selon Map of natural vegetation of Europe, Bundesamt für Naturschutz. http://www.floraweb.de/vegetation/dnld_eurovegmap.html).

Motif du déclin ou menaces:

Lié à des conditions édaphiques et hydrographiques particulières (cuvettes inondables en forêt), cet habitat est sensible aux travaux de drainage, comblement et interventions sylvicoles inappropriées. De par la très faible surface qu'il couvre à l'échelle nationale et la petite taille de ses stations, il est particulièrement vulnérable à toute perturbation.

Statut de conservation: (dans le pays, dans la région, au niveau paneuropéen, etc. …)

En Suisse, l'habitat est en danger (EN) et figure sur la liste rouge nationale des habitats menacés (Steiger 2013 : critères UICN : A1, A3. B4). Il est en outre inscrit à l'annexe 1 de l'ordonnance fédérale sur la protection de la nature (milieux naturels dignes de protection

En Europe, l'habitat dans son ensemble est potentiellement menacé (NT), au moins dans la moitié sur de son aire, où l'on rencontre de nombreuses associations à distribution restreinte (voir par exemple Bailly 2012) qui ont probablement un statut de menace plus élevé.

Références / littérature / publications importantes:
(notamment celles pertinentes pour la taxinomie, le statut de conservation et la répartition géographique)

Bailly G. (2012) Contribution à l'étude des aulnaies marécageuses comtoises. Nouv. Arch. Flore jurass. Et du nord-est de la france. 10: 57-102.

Delarze R. & Gonseth Y. (2008) Guide des milieux naturels de Suisse. 2e éd. Rossolis. Bussigny. 424 p.

Klika, J. (1939/1940). Die Pflanzengesellschaften des Alnion-Verbandes. – Preslia 18/19: 97–112, 19.

Solińska-Górnicka, B. (1987). Alder (Alnus glutinosa) carr in Poland. – Tuexenia 7: 329–346.

Steiger P. (2010) Wälder der Schweiz. Von Lindengrün zu Lärchengold. Vielfalt der Waldbilder und Waldgesellschaften in der Schweiz. Ott Verlag, Thun, 464 p.

Steiger P. (2013) Forêts. In : Delarze R., Bergamini A., Eggenberg S., Guntern J., Hofer G., Sager L., Steiger P., Stucki P. 2013: Liste des habitats prioritaires au niveau national et Liste rouge des habitats de Suisse. Rapport expertise sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne: 101 p. plus annexes (p. 102–340).

Stortelder, A. H. F.; Hommel, P. W. F. M. & Schaminée, J. H. J. (1999a).Alnetea glutinosae. – In: Stortelder, A. H. F.; Schaminée, J. H. J. & Hommel, P. W. F. M. : De vegetatie van Nederland. Deel 5. Plantengemeenschappen van ruigten, struwelen en bossen. – Uppsala (Opulus Press) p. 189–210.

.

Observations complémentaires: (toute information complémentaire importante non mentionnée ci-dessus, utile pour évaluer la proposition)

Cet habitat correspond à l'alliance phytosociologique de l'Alnion glutinosae.

Il abrite diverses plantes remarquables dont l'habitat mérite d'être préservé : Carex elongata, Calla palustris, Osmunda regalis, Dryopteris cristata, Thelypteris palustris, Hottonia palustris, Iris pseudacorus, Ophioglossum vulgatum.

Deux espèces de batraciens inscrits à l'annexe II de la convention de Berne y ont leur principal biootope de reproduction : Triturus cristatus et Rana dalmatina.

Photo de l'espèce ou de l'habitat:

Bois de Chênes VD *Photo R.Delarze*

Personne à contacter pour toute autre question relative à cette espèce ou à cet habitat:
(pour des propositions communes à plusieurs pays, veuillez ajouter des personnes à contacter pour chaque pays)

Nom: Pearson Sarah……..
Institution:Office fédéral de l'environnement (OFEV)
……
Adresse postale: 3003 Berne……...

Pays: Suisse…….. Téléphone: …….
Télécopie: …… E-mail: ……..

S'il n'est pas le contact, préciser l'auteur de la présente fiche:

Nom: Delarze Raymond

Institution: BEB sa Bureau d'études biologiques

Adresse postale: 6, Chemin des Artisans. CH-1860 Aigle

Pays: Suisse
Téléphone: 0041 24 4669150
Télécopie: 0041 24 4670075

E-mail: delarze.raymond@bluewin.ch

DATE: 30.06.2014 .....
Soumise par: Suisse.....(pays)

Fiche d'information sur des espèces ou habitats à inclure dans:

☐ **l'Annexe I:** espèces de flore strictement protégées

☐ **l'Annexe II**: espèces de faune strictement protégées

☐ **l'Annexe III**: espèces de faune protégées

et la

☐ **Résolution (1998) 6**: espèces nécessitant des mesures spécifiques de conservation de l'habitat

ou la

☒ **Résolution (1996)** 4: habitats naturels menacés nécessitant des mesures de conservation spécifiques

Proposition d'espèce

Nom latin (y compris l'auteur + l'année):
..... ……
Synonymes latins:.....

Source du nom scientifique: .....

Nom vernaculaire:
Nom anglais: .....
Nom français: .....
autres: (préciser la langue): .....

Classement systématique:
Phylum: .....
Classe: .....
Ordre: .....
Famille:.....

Proposition d'habitat

Code EUNIS de l'habitat: **G3.43** .....

Titre de l'habitat: Inner-Alpine Ononis Steppe Forests

Définition de l'habitat (uniquement si une nouvelle subdivision dans la classification EUNIS est suggérée):…….

Proposition d'amendement des Rés. 6 ou 4: complément d'information nécessaire

Nom des région(s) biogéographique(s) où existe l'espèce ou l'habitat (veuillez marquer d'un "x")

☒	**Alpine**	☐	**Anatolienne**	☐	**Arctique**	☐	**Atlantique**
☐	**Mer Noire**	☐	**Boréale**	☐	**Continentale**	☐	**Macaronésienne**
☐	**Méditerranée**	☐	**Pannonienne**	☐	**Steppique**		

L'espèce ou l'habitat est-il présent sur le territoire de l'UE-27: ☒ Oui ☐ Non
Région marine: (si une carte des régions marines est adoptée par le Comité Permanent):

Autres conventions, instruments et accords internationaux:
(Indiquer par "x" s'il est mentionné)

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn):

Annexe I ☐
Annexe II ☐

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES):

Annexe 1 ☐
Annexe 2 ☐

Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)

Ref. 2008-6 partie 1 ☐
Ref. 2008-6 partie 2 ☐

Directive 92/43/CEE du Conseil sur la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages

Annexe I ☐
Annexe II ☐
Annexe IV ☐
Annexe V ☐

Directive 79/409/CEE du Conseil (telle qu'amendée) concernant la conservation des oiseaux sauvages

Annexe I ☐
Annexe II ☐

Annexe III ☐

Autres: (Convention de Barcelone, livres rouges de l'UICN, etc. ……)

Brève description / Caractéristiques distinctives

Intérêt pour l'Europe
Veuillez marquer d'un "X" à quel critère correspond l'espèce ou l'habitat proposé (interprété à partir de la ligne directrice 1 de la Recommandation 56 (1997) de la Convention de Berne, et repris dans les alinéas de l'article 1 g de la Directive Habitats)

☐ *En danger*, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental

☐ *Vulnérables*, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des causes de la menace

☒ *Rares*, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie

☐ *Endémiques* et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation

Observations:
Comme l'indique la Recommandation 56 (1997), prendre en compte la catégorie de menace, la vulnérabilité de l'espèce aux modifications de son habitat, ses liens spécifiques avec un habitat menacé, les tendances et les fluctuations de ses effectifs et sa vulnérabilité face à une éventuelle utilisation non durable. Prendre en compte si l'espèce est en déclin dans le centre de son aire de répartition ou si elle est seulement menacée à la périphérie de cette aire.

Uniquement pour les espèces: rôle écologique (tel que le décrit la Recommandation 56 (1997): prendre en compte le rôle écologique de l'espèce, comme son rôle ou sa place dans la chaîne trophique (par exemple, rapaces, espèces insectivores comme les chauves-souris), son rôle structurel dans des écosystèmes (par exemple, formations coralligènes, tourbières) ou le fait que des espèces en danger d'extinction ou des écosystèmes menacés en dépendent fortement (par exemple, les phanérogames marins comme *Posidonia oceanica*) ou risquent d'être atteints par leur exploitation (par exemple, le mollusque *Lithophaga lithophaga*).

Répartition géographique

En complément, fournir une carte de la répartition de l'espèce ou de l'habitat (au format SIG de préférence), en indiquant l'échelle et la projection.

- dans le pays: système de coordonnées national ; échelle : 1 :2’500’000

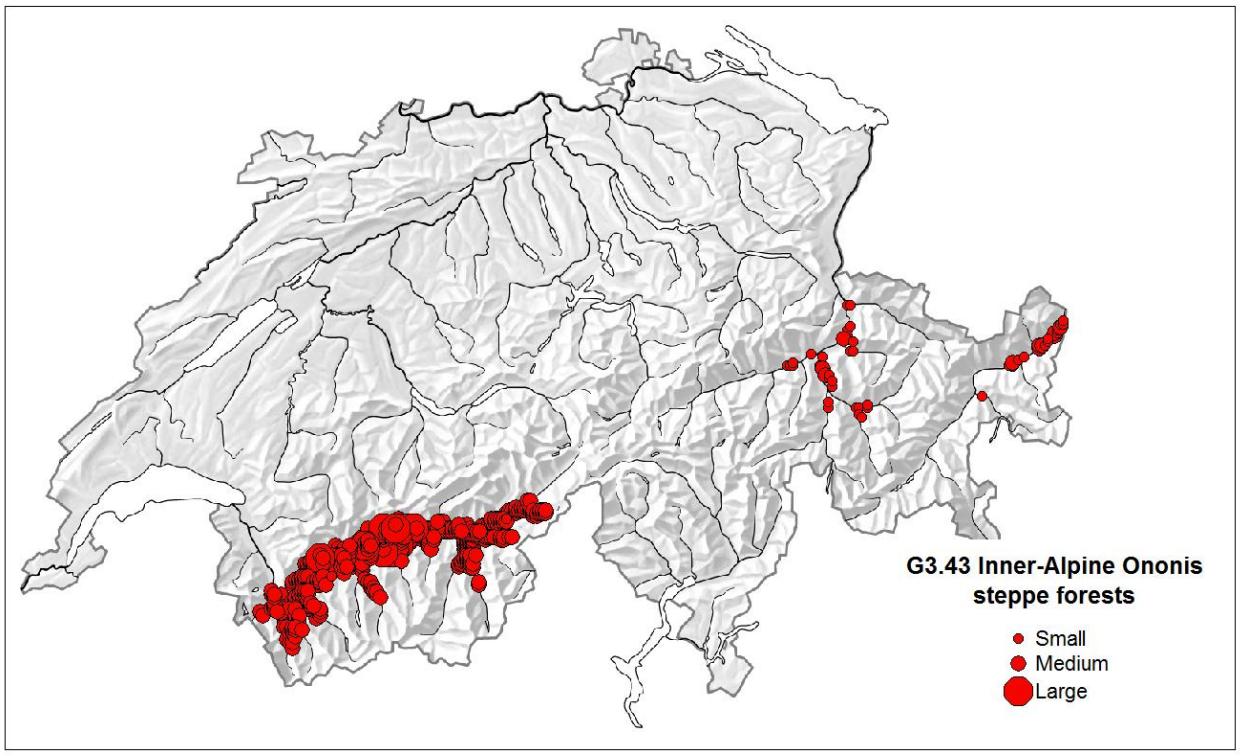

- dans la région paneuropéenne: projection WGS84 ; échelle 1 :25'000’000

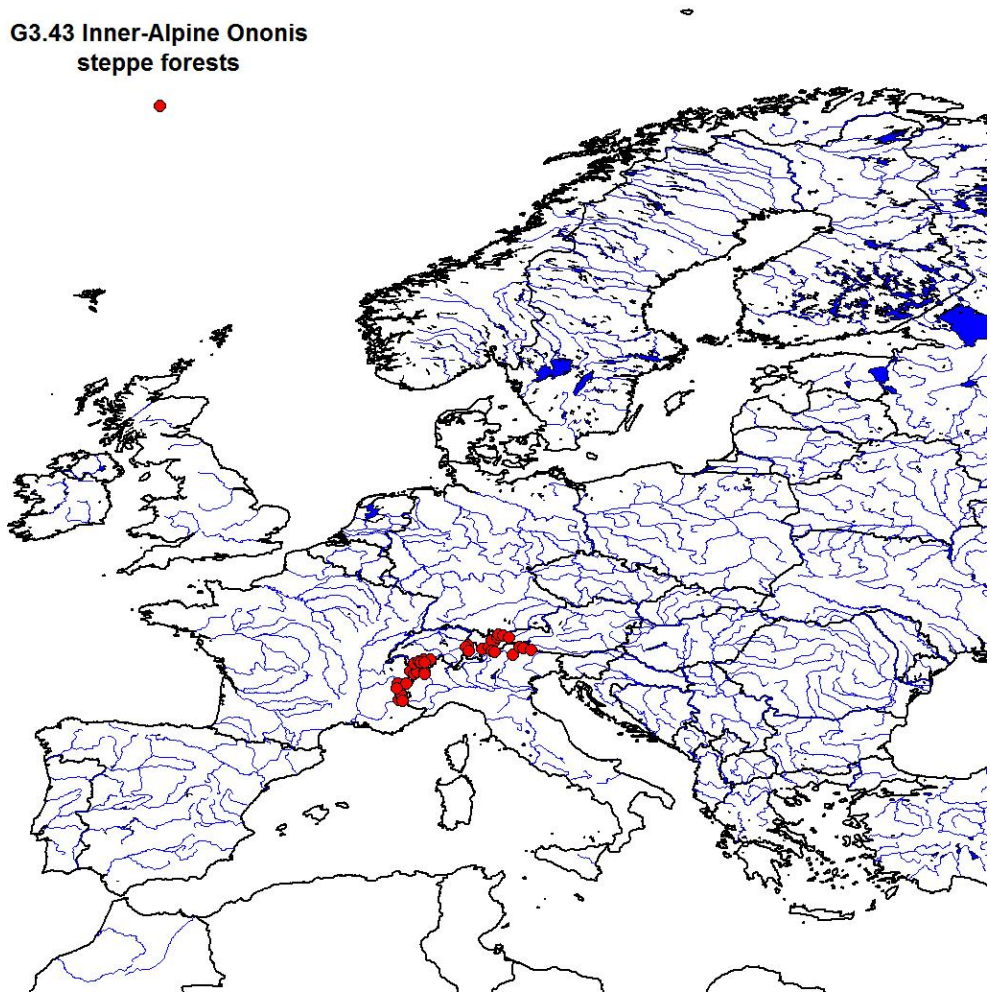

- dans d'autres parties du monde: **n'existe que dans l'arc alpin.**

Observations complémentaires sur la répartition géographique:
(ex: sous-types connus, variétés régionales, *loci typici*)
Groupement végétal relictuel issu d'une colonisation postglaciaire et isolé sous forme de petites colonies disséminées dans les vallées intra-alpines à climat continental. Témoin de l'histoire de la végétation européenne, abritant de nombreuses espèces à distribution restreintes (plantes, insectes).

Taille et tendance estimées de la population (ligne directrice 1 de la Rec. 56 (1997)):
(indiquer la situation dans le(s) pays et, dans la mesure du possible, en Europe et dans le monde)
(suivant les directives de l'AEE sur la communication de données sur la population)

En Suisse : 87 km 2 (Steiger 2013)

En Europe : aire générale d'environ 2400 km2 (selon Map of natural vegetation of Europe, Bundesamt für Naturschutz. http://www.floraweb.de/vegetation/dnld_eurovegmap.html) mais aire effective certainement bien plus restreinte, inférieure à 500 km2.

Motif du déclin ou menaces: Type d'habitat très exposé aux effets du réchauffement climatique. Déclin observé en Valais depuis une vingtaine d'années, marqué par le remplacement progressif du pin sylvestre par les chênes et la fréquence accrue des incendies. Habitat fragmenté et à faible capacité de régénération. Plusieurs associations dont certaines ne couvrant que quelques km2 au total.

Statut de conservation: (dans le pays, dans la région, au niveau paneuropéen, etc. …)

En Suisse, l'habitat dans son ensemble peut être qualifié de potentiellement menacé (NT). Certaines associations à aire de distribution très restreinte (IOdontito-Pinetum, Carici-Pinetum engadinensis) dont en danger (EN) selon la liste rouge nationale (Steiger 2013), établie d'après les critères de l'UICN (Keith & al. 2013).

En Europe, l'habitat dans son ensemble n'est probablement pas menacé, mais certaines associations à aire de distribution restreinte le sont peut-être (DD). D'importantes surfaces ont été remplacées par des plantations de Pinus nigra, notamment en Italie.

Références / littérature / publications importantes:
(notamment celles pertinentes pour la taxinomie, le statut de conservation et la répartition géographique)

Bartoli, C. (1966). Étude écologique sur les associations végétales forestières de la Haute-Maurienne. – Annales des sciences forestières 23(3): 432–751.

Braun-Blanquet, J. (1961). Die inneralpine Trockenvegetation von der Provence bis zur Steiermark. – Stuttgart (G. Fischer) 273 Stuttgart

Braun-Blanquet, J.; Pallmann, H. & Bach, R. (1954). Pflanzensoziologische und bodenkundliche Untersuchungen im Schweizerischen Nationalpark und seinen Nachbargebieten. II. Vegetation und Böden der Wald- und Zwergstrauchgesellschaften (Vaccinio-Piceetalia). – Ergebn. Wiss. Untersuch. Schweiz. Nationalpark 4: 1–200.

Braun-Blanquet, J. & Richard, F. (1949). Groupements végétaux et sols du bassin de Sierre. – Bull. Murith. Soc. Valais. Sci. Nat. 64: 106–134.

Delarze R. & Gonseth Y. (2008) Guide des milieux naturels de Suisse. 2e éd. Rossolis. Bussigny. 424 p.

Hölzel, N. (1996a). Schneeheide-Kiefernwälder in den mittleren Nördlichen Kalkalpen. – Laufener Forschungsberichte 3: 192

Hölzel, N. (1996b). Erico-Pinetea (H6), Alpisch-Dinarische Karbonat-Kiefernwälder [= Synopsis der Pflanzengesellschaften Deutschlands 1]. – Göttingen (Floristisch-soziologische Arbeitsgemein-schaft und Reinhold-Tüxen-Gesellschaft) 49 S.

Keith DA, Rodriguez JP, Rodriguez-Clark KM, Nicholson E, Aapala K, et al. (2013) Scientific Foundations for an IUCN Red List of Ecosystems. PLoS ONE 8(5): e62111. doi: 10.1371 / journal. pone.0062111

Plumettaz Clot, A.-C. (1988). Phyto-écologie des pinèdes valaisannes et contribution le taxonomie du genre Pinus. – Lausanne (Thèse, Lausanne) 369 p.

Schmid, E. (1936). Die Reliktföhrenwälder der Alpen. – Beitr. Geobot. Landesaufn. Schweiz 21: 1–190.

Steiger P. (2010) Wälder der Schweiz. Von Lindengrün zu Lärchengold. Vielfalt der Waldbilder und Waldgesellschaften in der Schweiz. Ott Verlag, Thun, 464 p.

Steiger P. (2013) Forêts. In : Delarze R., Bergamini A., Eggenberg S., Guntern J., Hofer G., Sager L., Steiger P., Stucki P. 2013: Liste des habitats prioritaires au niveau national et Liste rouge des habitats de Suisse. Rapport expertise sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne: 101 p. plus annexes (p. 102–340).

Wagner, H. (1979). Das Virgental/Osttirol, eine bisher zu wenig beachtete inneralpine Trockeninsel. – Phytocoenologia 6: 303–316.

Observations complémentaires: (toute information complémentaire importante non mentionnée ci-dessus, utile pour évaluer la proposition)

De nombreuses espèces relictuelles de haute valeur patrimoniale sont présentes dans cet habitat : Astragalus exscapus, Astragalus alopecurus, Odontites viscosa, Astragalus vesicarius subsp. pastellianus, Ononis rotundifolia, Oxytropis halleri subsp. velutina, Juniperus thurifera.

Photo de l'espèce ou de l'habitat:

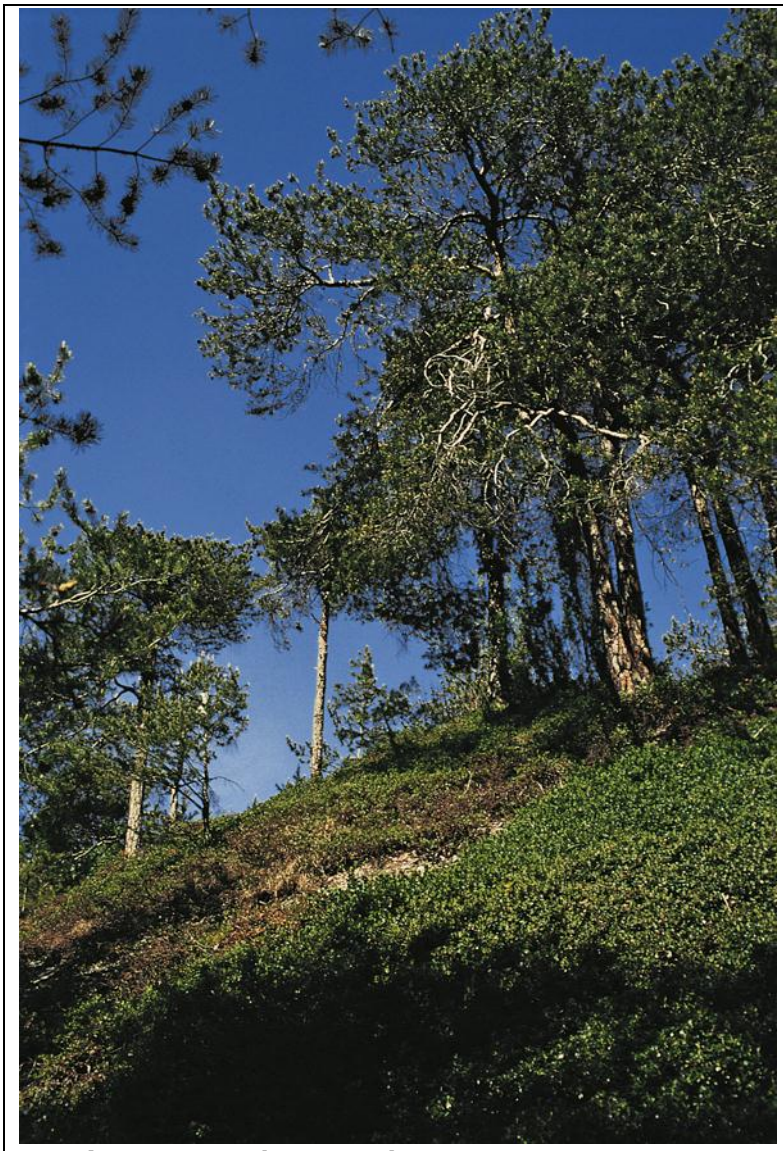

Bois de Finges *VS Photo R. Delarze*

Personne à contacter pour toute autre question relative à cette espèce ou à cet habitat:
(pour des propositions communes à plusieurs pays, veuillez ajouter des personnes à contacter pour chaque pays)

Nom: Pearson Sarah……..
Institution:Office fédéral de l'environnement (OFEV)
……
Adresse postale: 3003 Berne……...

Pays: Suisse…….. Téléphone: …….
Télécopie: …… E-mail: ……..

S'il n'est pas le contact, préciser l'auteur de la présente fiche:

Nom: Delarze Raymond

Institution: BEB sa Bureau d'études biologiques

Adresse postale: 6, Chemin des Artisans. CH-1860 Aigle

Pays: Suisse
Téléphone: 0041 24 4669150
Télécopie: 0041 24 4670075

E-mail: delarze.raymond@bluewin.ch

DATE: 30.06.2014.....
Soumise par: Suisse.....(pays)

Fiche d'information sur des espèces ou habitats à inclure dans:

☐ **l'Annexe I:** espèces de flore strictement protégées

☐ **l'Annexe II**: espèces de faune strictement protégées

☐ **l'Annexe III**: espèces de faune protégées

et la

☐ **Résolution (1998) 6**: espèces nécessitant des mesures spécifiques de conservation de l'habitat

ou la

☒ **Résolution (1996)** 4: habitats naturels menacés nécessitant des mesures de conservation spécifiques

Proposition d'espèce

Nom latin (y compris l'auteur + l'année):
..... ……
Synonymes latins:.....

Source du nom scientifique: .....

Nom vernaculaire:
Nom anglais: .....
Nom français: .....
autres: (préciser la langue): .....

Classement systématique:
Phylum: .....
Classe: .....
Ordre: .....
Famille:.....

Proposition d'habitat

Code EUNIS de l'habitat: **G3.44** .....

Titre de l'habitat: Alpine Spring heath Pinus sylvestris forests

Définition de l'habitat (uniquement si une nouvelle subdivision dans la classification EUNIS est suggérée):…….

Proposition d'amendement des Rés. 6 ou 4: complément d'information nécessaire							
Nom des région(s) biogéographique(s) où existe l'espèce ou l'habitat (veuillez marquer d'un "x")							
☒	**Alpine**	☐	**Anatolienne**	☐	**Arctique**	☐	**Atlantique**
☐	**Mer Noire**	☐	**Boréale**	☒	**Continentale**	☐	**Macaronésienne**
☐	**Méditerranée**	☐	**Pannonienne**	☐	**Steppique**		

L'espèce ou l'habitat est-il présent sur le territoire de l'UE-27: ☒ Oui ☐ Non
Région marine: (si une carte des régions marines est adoptée par le Comité Permanent):

Autres conventions, instruments et accords internationaux:
(Indiquer par "x" s'il est mentionné)

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn):

Annexe I ☐
Annexe II ☐

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES):

Annexe 1 ☐
Annexe 2 ☐

Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)

Ref. 2008-6 partie 1 ☐
Ref. 2008-6 partie 2 ☐

Directive 92/43/CEE du Conseil sur la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages

Annexe I ☐
Annexe II ☐
Annexe IV ☐
Annexe V ☐

Directive 79/409/CEE du Conseil (telle qu'amendée) concernant la conservation des oiseaux sauvages

Annexe I ☐
Annexe II ☐

Annexe III ☐

Autres: (Convention de Barcelone, livres rouges de l'UICN, etc. ……)

Brève description / Caractéristiques distinctives

Intérêt pour l'Europe
Veuillez marquer d'un "X" à quel critère correspond l'espèce ou l'habitat proposé (interprété à partir de la ligne directrice 1 de la Recommandation 56 (1997) de la Convention de Berne, et repris dans les alinéas de l'article 1 g de la Directive Habitats)

☐ *En danger*, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental

☐ *Vulnérables*, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des causes de la menace

☒ *Rares*, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie

☐ *Endémiques* et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation

Observations:
Comme l'indique la Recommandation 56 (1997), prendre en compte la catégorie de menace, la vulnérabilité de l'espèce aux modifications de son habitat, ses liens spécifiques avec un habitat menacé, les tendances et les fluctuations de ses effectifs et sa vulnérabilité face à une éventuelle utilisation non durable. Prendre en compte si l'espèce est en déclin dans le centre de son aire de répartition ou si elle est seulement menacée à la périphérie de cette aire.

Uniquement pour les espèces: rôle écologique (tel que le décrit la Recommandation 56 (1997): prendre en compte le rôle écologique de l'espèce, comme son rôle ou sa place dans la chaîne trophique (par exemple, rapaces, espèces insectivores comme les chauves-souris), son rôle structurel dans des écosystèmes (par exemple, formations coralligènes, tourbières) ou le fait que des espèces en danger d'extinction ou des écosystèmes menacés en dépendent fortement (par exemple, les phanérogames marins comme *Posidonia oceanica*) ou risquent d'être atteints par leur exploitation (par exemple, le mollusque *Lithophaga lithophaga*).

Répartition géographique

En complément, fournir une carte de la répartition de l'espèce ou de l'habitat (au format SIG de préférence), en indiquant l'échelle et la projection.

- dans le pays: système de coordonnées national ; échelle : 1 :2’500’000

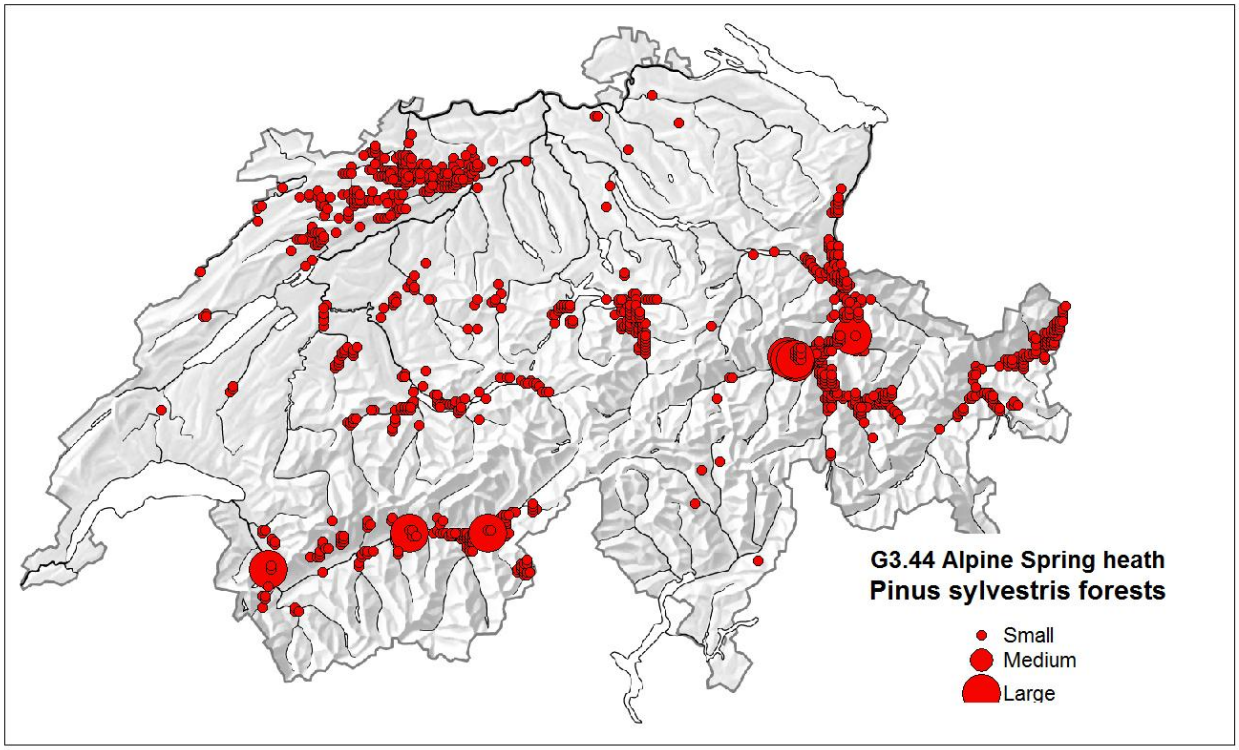

- dans la région paneuropéenne: projection WGS84 ; échelle 1 :25'000’000

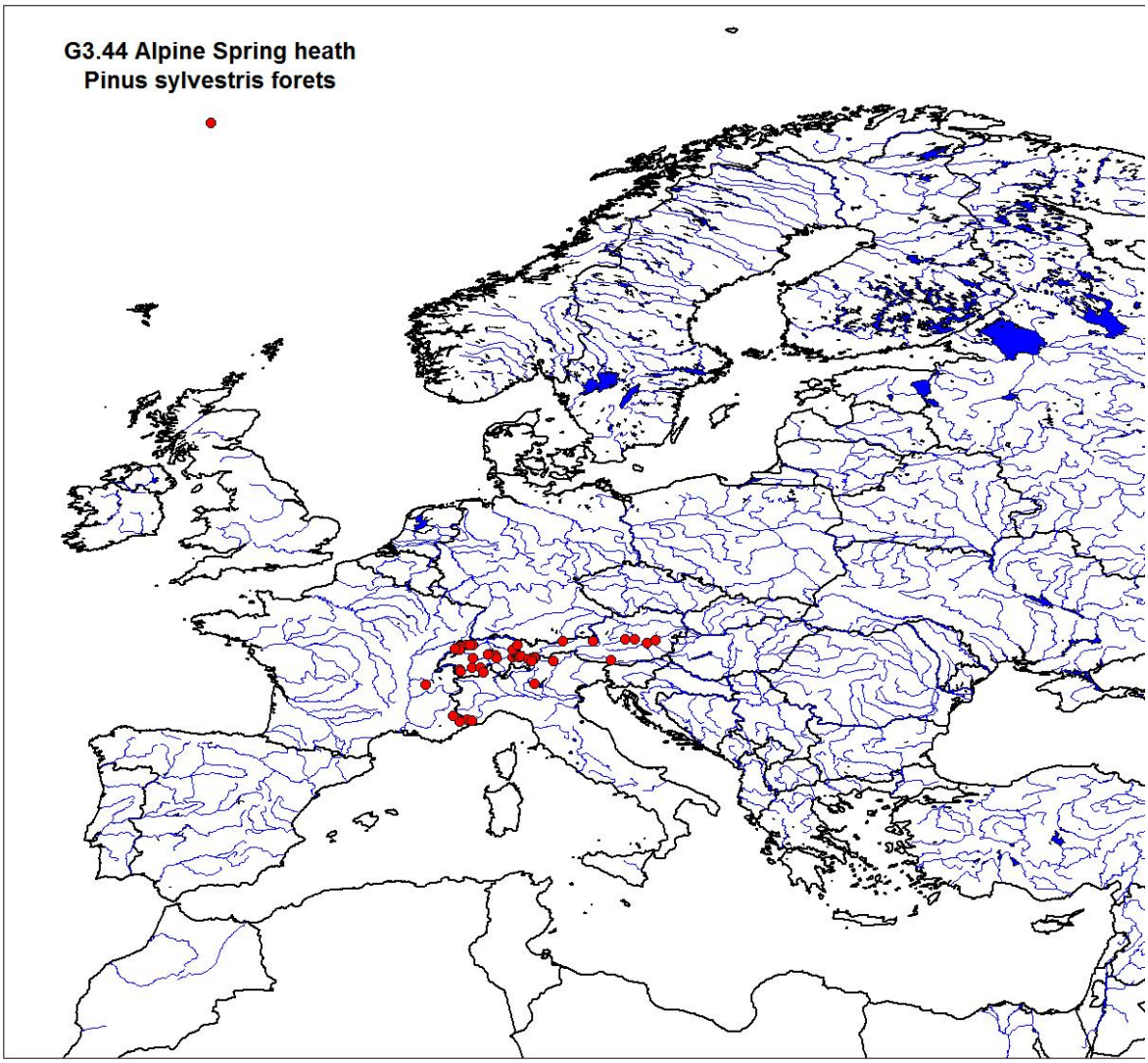

- dans d'autres parties du monde: **n'existe qu'en Europe**

Observations complémentaires sur la répartition géographique:
(ex: sous-types connus, variétés régionales, *loci typici*). Outre l'association relativement répandue de l'Erico-pinetum, l'habitat comprend de nombreuses associations végétales spécialisées à aire de distribution restreinte. Pour la Suisse par exemple, on peut citer le Cephalanthero-Pinetum, le Cirsio tuberosi-Pinetum, le Cytiso-Pinetum, le Coronillo-Pinetum et le Pyrolo-Pinetum. La surface effective occupée par ces associations varie entre 1 et 6 km2

Taille et tendance estimées de la population (ligne directrice 1 de la Rec. 56 (1997)):
(indiquer la situation dans le(s) pays et, dans la mesure du possible, en Europe et dans le monde)
(suivant les directives de l'AEE sur la communication de données sur la population)

Suisse : 70 km2 (Steiger 2013)

Europe : 570 km2 (aire générale selon Map of natural vegetation of Europe, Bundesamt für Naturschutz. http://www.floraweb.de/vegetation/dnld_eurovegmap.html), superficie effective estimée à 380 km2 (Steiger 2013)

Motif du déclin ou menaces:

Milieu exposé aux effets du réchauffement climatique et sensible à la pollution atmosphérique. La plupart des associations ont une aire de distribution restreinte et n'occupent que de petites surfaces disséminées couvrant au total moins de 10 km2. Elles sont de ce fait très vulnérables.

Statut de conservation: (dans le pays, dans la région, au niveau paneuropéen, etc. …)

Suisse : des 9 associations végétales répertoriées en Suisse, seul l'Erico-Pinetum est non menacé (LC). Les autres associations sont en danger (EN) ou proches de l'extinction (CR), selon la liste rouge des habitats de Suisse, établie d'après les critères de l'UICN (Keith & al. 2013)

Références / littérature / publications importantes:
(notamment celles pertinentes pour la taxinomie, le statut de conservation et la répartition géographique)

Delarze R. & Gonseth Y. (2008) Guide des milieux naturels de Suisse. 2e éd. Rossolis. Bussigny. 424 p.

Ellenberg, H. & Klötzli, F. (1972**)**. Waldgesellschaften und Waldstandorte der Schweiz. – Schweiz. Anst. Forstl. Versuchswesen Mitt. 48(4): 589–930.

Hölzel, N. (1996a)**.** Schneeheide-Kiefernwälder in den mittleren Nördlichen Kalkalpen. – Laufener Forschungsberichte 3: 192

Hölzel, N. (1996b). Erico-Pinetea (H6), Alpisch-Dinarische Karbonat-Kiefernwälder [= Synopsis der Pflanzengesellschaften Deutschlands 1]. – Göttingen (Floristisch-soziologische Arbeitsgemein-schaft und Reinhold-Tüxen-Gesellschaft) 49 p.

Keith DA, Rodriguez JP, Rodriguez-Clark KM, Nicholson E, Aapala K, et al. (2013) Scientific Foundations for an IUCN Red List of Ecosystems. PLoS ONE 8(5): e62111. doi: 10.1371 / journal. pone.0062111.

Plumettaz Clot, A.-C. (1988). Phyto-écologie des pinèdes valaisannes et contribution le taxonomie du genre Pinus. – Lausanne (Thèse, Lausanne) 369 p.

Schmid, E. (1936). Die Reliktföhrenwälder der Alpen. – Beitr. Geobot. Landesaufn. Schweiz 21: 1–190.

Steiger P. (2010) Wälder der Schweiz. Von Lindengrün zu Lärchengold. Vielfalt der Waldbilder und Waldgesellschaften in der Schweiz. Ott Verlag, Thun, 464 p.

Steiger P. (2013) Forêts. In : Delarze R., Bergamini A., Eggenberg S., Guntern J., Hofer G., Sager L., Steiger P., Stucki P. 2013: Liste des habitats prioritaires au niveau national et Liste rouge des habitats de Suisse. Rapport expertise sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne: 101 p. plus annexes (p. 102–340).

Observations complémentaires: (toute information complémentaire importante non mentionnée ci-dessus, utile pour évaluer la proposition)

Cet habitat correspond à l'alliance phytosociologique de l'Erico-Pinion sylvestris, à laquelle on peut rattacher les associations périalpines du Molinio-Pinion et du Cytiso-Pinion. Il correspond à des sols peu évolués typiques des reliefs alpin et jurassien (cônes de déjection, versants marneux instables, gypse, moraines, etc.), et n'occupe généralement que des surfaces restreintes.

Ces forêts claires constituent des puits de lumière dans le tissu forestier, où diverses plantes héliophiles peu communes trouvent refuge (orchidées, relictes postglaciaires).Malgré sa faible superficie, cet habitat présente une remarquable diversité, avec pas moins de 9 associations végétales distinctes en Suisse.

Photo de l'espèce ou de l'habitat:

Personne à contacter pour toute autre question relative à cette espèce ou à cet habitat:
(pour des propositions communes à plusieurs pays, veuillez ajouter des personnes à contacter pour chaque pays)

Nom: Pearson Sarah……..
Institution:Office fédéral de l'environnement (OFEV)
……
Adresse postale: 3003 Berne……...

Pays: Suisse…….. Téléphone: …….
Télécopie: …… E-mail: ……..

S'il n'est pas le contact, préciser l'auteur de la présente fiche:

Nom: Delarze Raymond

Institution: BEB sa Bureau d'études biologiques

Adresse postale: 6, Chemin des Artisans. CH-1860 Aigle

Pays: Suisse
Téléphone: 0041 24 4669150
Télécopie: 0041 24 4670075

E-mail: delarze.raymond@bluewin.ch